IFECARM GROUP
QHSE RISK MANAGEMENT

Ingénierie · Études · Conceptions & Certifications
Automatisme industriel · Agence médias
www.ifecarm-qhse.com · info@ifecarm-qhse.com
(+33) 7 67 72 43 68

FICHE FORMATION

TRAVAUX EN HAUTEUR, ESPACES CONFINÉS & MÉTIERS

Formation Espaces confinés : donneurs d'ordres, pilotez vos travaux en toute sécurité

Durée : 2 Jours

L'essentiel

Anticiper les risques, sécuriser les accès, encadrer les travaux en milieux confinés

Deux jours pour le donneur d'ordre qui fait intervenir un prestataire en espace confiné : anticiper les risques, préparer les accès et encadrer les travaux.

Enjeux

- Le donneur d'ordre connaît l'espace et le prestataire connaît le métier : l'accident naît de ce que chacun croit que l'autre sait.
- Le moins-disant peut rogner sur la ventilation, la surveillance ou le matériel de secours : le cahier des charges doit les rendre non négociables.
- Les travaux à plusieurs entreprises créent des risques croisés dans des espaces déjà exigus.

Objectifs pédagogiques

- Recenser les espaces confinés du site et leurs risques propres.
- Rédiger des exigences de sécurité dans le cahier des charges.
- Préparer et contrôler les accès, l'isolement et les mesures avant l'entrée.
- Coordonner les intervenants et organiser le secours.

Programme détaillé

1. Accidents en espace confiné et responsabilités du donneur d'ordre.
2. Inventaire et analyse des risques du site.
3. Cahier des charges, choix et évaluation du prestataire.
4. Plan de prévention et autorisation de travail.
5. Isolement, consignation, ventilation et mesures de gaz.
6. Organisation du secours et retour d'expérience.

Public concerné

- Responsables de site, maintenance, achats et HSE faisant appel à des prestataires en espace confiné

Prérequis

- Aucun prérequis formel ; liste des espaces confinés du site utile.

Modalités pédagogiques

- Formation avec étude de cas de préparation d’un chantier.

Évaluation des acquis

- Étude de cas et bilan des acquis.

Cadre d’application

Cette formation ne délivre pas d’habilitation à intervenir : elle vise le donneur d’ordre, qui reste responsable de la coordination et de la prévention. Le cadre décrit est celui de la France ; les règles applicables au Bénin ou dans un autre pays diffèrent et doivent être vérifiées avec l’autorité ou l’employeur.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68